

## AVIS DE PROMULGATION

### AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 106-2017

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité de St-Sylvestre, le 1<sup>er</sup> mai 2017 :

#### RÈGLEMENT # 106-2017

#### CONCERNANT UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT AU MONTANT DE \$ 1 200 000 POUR LA RÉALISATION D'UN DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL, SOIT LE PROLONGEMENT DE LA RUE HUPPÉ

Ce règlement est disponible au bureau de la (ou du) soussigné(e), situé au 423B rue Principale, St-Sylvestre, aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement a reçu en juin 2017 l'approbation des personnes habiles à voter.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à St-Sylvestre, ce 27 février 2020.

---

*Marie-Lyne Rousseau*

Directrice générale et Secrétaire-trésorier